

Ligue Nationale de Cyclisme
38 rue du Surmelin
75020 PARIS
Tél. : 01 43 61 61 90
Site internet : <http://www.lncpro.fr/>



Gestion de la permanence, du chronométrage, de la photo finish et des classements des épreuves labélisées coupe de France ainsi que l'établissement des classements liés à cette compétition

CONSULTATION

CADRE

La présente consultation est de type ouvert. Les offres des candidats sont acceptées en fonction de la relation entre le lieu de leur entreprise et les sites des épreuves. A l'issue de cette consultation, une société sera retenue pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges.

DELAIS

La date de limite de remise des offres est fixée au 15 juin 2023 à 23h59

Les offres devront être remises par mail /voie électronique,

à **Arnaud PLATEL** : aplatel@lncpro.fr

COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

- Nom et coordonnées de l'entreprise candidat à l'appel d'offres ;
- Nom, qualités et coordonnées du contact « exclusifs » coupe de France pour la LNC,
- Bordereaux des prix (voir détail ci-dessous) ;
- Références des candidats ;
- contenu de la prestation proposée (propositions innovantes permettant au label coupe de France de pouvoir se développer notamment sur l'aspect de la communication et du marketing ; matériel utilisé ;...)
- RIB ;
- KBIS ou Extrait K-bis.

JUGEMENT ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Composition du jury d'examen des offres : **Élus et directeur de la LNC**

Critères de jugements des offres :

- Prix : **50 %**
- Technique : **25%**
- **nouveautés : 25 %**

TARIFICATION

L'appel d'offre intégrera une grille tarifaire détaillée de l'ensemble des prestations pour l'ensemble des courses professionnelles du calendrier de la coupe de France sur les saisons 2024, 2025, 2026 et 2027, sous réserve que le label Coupe de France puisse perdurer. (Voir détail ci-dessous dans le cahier des charges)

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 : PREAMBULE :

Dans sa poursuite du développement du cyclisme professionnel et plus particulièrement du label Coupe de France, la Ligue Nationale de Cyclisme souhaite disposer d'un prestataire afin d'assurer l'établissement des classements des épreuves et de la compétition coupe de France pour une durée **de quatre ans**.

ARTICLE 2 : CONTEXTE :

La Ligue Nationale de Cyclisme est une association indépendante qui a pour objet d'assurer la gestion et la coordination de l'ensemble des activités cycliste à caractère professionnel.

Dans sa recherche d'accompagnement et de développement via le label de la coupe de France, La LNC (Ligue Nationale de Cyclisme) est en recherche d'un prestataire capable d'assurer :

- L'établissement de la liste des partants et de sa communication,
- Le chronométrage,
- La photo finish et de sa communication,
- La visibilité du classement auprès du public présent
- L'établissement des classements et de leur communication aux instances nationales et internationales (sur les serveurs et sites internet des instances), au listing presse, aux listings de la LNC et de chacune des épreuves

Options :

- L'établissement de statistiques,
- L'établissement de l'écart entre les groupes de coureurs et le peloton,
- La modernisation du label coupe de France.

Ces prestations devront permettre également d'assurer une communication auprès des médias/presse pour leur permettre d'utiliser les classements et la photo finish librement.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS :

Les prestations du présent appel d'offres concernent :

- la réalisation de la liste des engagées jusqu'à celle des partants. Une permanence en ligne doit être mise en place à l'attention des organisateurs pour établir une pré-liste.
- du chronométrage,
- de la photo finish,
- des classements et de leur communication à répondre aux besoins propres de la LNC ainsi qu'aux demandes des comités d'organisation de la coupe de France justifiées.

Les lieux d'interventions retenus seront précisés à l'article 3.3 à titre informatif du présent cahier des charges. Le calendrier de la coupe de France sera au plus tard validé lors de l'Assemblée générale de la LNC qui est organisée en fin d'année civile.

Les jours de prestations peuvent être en semaine, le week-end (dimanche inclus) ainsi que des jours fériés.

3.1. Alimentation du site de la LNC

La Ligue Nationale de Cyclisme dispose sur son site internet d'un espace sur lequel, les résultats seront affichés quelques minutes après l'arrivée et d'un espace de stockage permettant de déposer tous les classements.

Les communications des résultats devront s'effectuer de la manière suivante :

- Envoi d'un SMS avec les 3 premiers coureurs de chacune des épreuves dès l'arrivée
- Envoi d'un SMS avec les leaders des classements généraux de la coupe de France au plus tard 5 minutes après l'arrivée de l'épreuve
- Envoi d'un mail avec l'ensemble des résultats de l'épreuve et des classements de la coupe de France. Ce mail devra comprendre la photo finish
- Par afficheur vidéo sur les portiques d'arrivée

Ces envois devront être effectués aux personnes inscrites sur un listing fourni par la LNC et chacun des comités d'organisation. De plus, ils devront prendre en compte les obligations liées au sponsoring de la coupe de France, au naming des épreuves et autres obligations.

Le format de la liste devra être envoyé par le prestataire dans un délai suffisant permettant à la LNC et aux organisateurs de la compléter.

3.2. Réalisation de la prestation.

Dans le cadre de sa réponse, le prestataire devra expliquer les outils utilisés pour la réalisation de l'ensemble des prestations. L'objectif visé est la limitation de l'impression papier

3.3 Lieux de réalisation des prestations

Les réalisations se feront sur chaque épreuve du calendrier de la coupe de France qui auront lieu en 2024 (ce calendrier est un prévisionnel pouvant connaître quelques ajustements) :

Liste des épreuves concernés par l'appel d'offres :

- Grand Prix de Marseille La Marseillaise
- Grand Prix de Denain – Porte du Hainaut
- Classic Loire Atlantique
- Cholet Pays de la Loire
- La roue Tourangelle Centre Val de Loire – Trophée Groupama Paris Val de Loire
- Route Adélie de Vitré
- Paris Camembert LEPETIT
- Tour du Doubs
- Grand Prix du Morbihan
- Tro Bro Leon
- Tour du Finistère
- Boucles de l'Aulne
- Mercan'Tour Classic Alpes Maritimes
- La PolyNormande
- Grand Prix de Fourmies
- Grand Prix d'Isbergues
- Tour de Vendée

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES PRESTATAIRES :

Le prestataire aura pour obligation de respecter :

- Les délais fixés pour l'envoi des SMS et mails
- Les délais fixés pour la publication des résultats sur le site internet de la LNC
- Les logos des partenaires des épreuves sur les fichiers PDF.
- La chartre graphique de la coupe de France sur les fichiers PDF.
- Les obligations en termes de droit à l'image

- Les contraintes de sécurité générales qu'imposent la réalisation de prestation
- La réactivité et l'adaptabilité
- L'évolution technologique du matériel de chronométrage, permettant le cas échéant d'optimiser la prestation fournie au client.

Le matériel informatique nécessaire à la réalisation des prestations décrites dans la réponse de l'appel d'offre sera fourni par le prestataire.

4.1. Délais d'exécution des prestations

Les prestations seront à réaliser sur l'ensemble d'une journée de compétition, en amont de celle-ci pour les obligations liées aux listes coureurs, en aval pour régulariser au plus vite les éventuelles erreurs.

4.2. Respect du droit à l'image

La prise en image sur les courses sont soumises au droit à l'image. La prise de vue portrait sur toute autre personne que les sportifs seront interdits.

Seul les images avec une foule apparente seront utilisables par la LNC.

4.3. Respect des consignes de sécurité

Chaque compétition dispose de ses propres consignes de sécurité. Il appartiendra au prestataire de se tenir informé de ces consignes et règles et de les respecter pour le bon déroulement des épreuves concernées. De plus, il devra s'adapter aux consignes fixées par les autres prestataires permettant leur installation pour la réalisation de la prestation.

4.4. Adaptabilité et réactivité

Les événements cyclistes peuvent être tributaires de divers aléas pouvant engendrer des décalages d'organisation de dernières minutes.

Les conditions météorologiques peuvent également influencer sur les horaires initialement prévus.

4.5. Droit du travail

(voir avec Ellipse avocats pour qu'une clause soit inscrite sur l'obligation de respecter la loi)

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS :

Chaque organisateur s'engage :

- A compléter la permanence en ligne (transmettre les engagés)
- A transmettre toutes les informations relatives au bon déroulement de la manifestation, et notamment le règlement de l'épreuve
- A fournir aux personnels et véhicules du prestataire, les moyens d'accès, de circulation et de parking dans les zones d'exercice de leur activité.
- A mettre à disposition du prestataire un emplacement réservé et suffisant sur la ligne d'arrivée destiné à l'installation des systèmes informatiques et de photo finish
- Un portique réponde aux normes en vigueur en matière de sécurité en particulier le travail en hauteur pour la mise en place des afficheurs ou le réglage de la photo finish
- A fournir une alimentation électrique de 220 V – 16 A à l'arrivée

- A prendre en charge la restauration et l'hébergement du personnel du prestataire durant toute la durée de l'épreuve

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITÉ :

Le prestataire est tenu, ainsi que l'ensemble de leur personnel et, le cas échéant, de leurs sous-traitants et fournisseurs, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont ils ont ou auront eu connaissance durant l'exécution de la prestation. Ils s'interdisent, notamment, toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la LNC.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CESSION DES DROITS :

7.1. Cession des droits

Les photos finish fournies ne seront utilisables que dans le cadre des courses de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elles ne seront disponibles que pour les équipes professionnelles et les médias. Pour tout autre demande, il faudra un accord préalable de la Ligue.

Le prestataire reste le seul détenteur des droits de son œuvre. Il la met à disposition pour les communications de la LNC.

7.2. Utilisation Médias

Les titulaires cèdent à la LNC le droit de reproduction et de représentation à destination des médias privés et publics (télévision, presse écrite, site Internet) des photos finish qui doivent obligatoirement valoriser les intérêts de la LNC.

7.3. Mentions Obligatoires

La LNC s'engage à faire apparaître le nom du prestataire à chaque utilisation des photos finish afin que puisse être connue la paternité de l'œuvre.

ARTICLE 8 : MODALITES FINANCIERES

La proposition devra permettre d'identifier clairement le prix total par épreuves ainsi que le coût global par saison

ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS DE LA LNC

La LNC s'engage à fournir au prestataire du présent appel d'offre, pour la réalisation des missions qui leur sont confiées, toutes les informations qu'il lui sera possible de rassembler et qui sont de nature à assurer le plein succès de leurs prestations.

La LNC se chargera, lorsqu'il le jugera nécessaire, d'organiser des réunions avec les acteurs concernés qu'il lui apparaîtra utile de convoquer.